

Luxembourg, le 30 avril 2026

Objet : Question parlementaire urgente concernant l'interception de la mission humanitaire Global Sumud Flotilla et la détention d'un résident luxembourgeois

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur d'adresser une question parlementaire urgente à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur concernant l'interception de la mission humanitaire Global Sumud Flotilla Luxembourg et la détention de plusieurs de ses membres, dont un résident luxembourgeois.

Selon diverses sources journalistiques internationales, ainsi que des alertes lancées par Global Movement to Gaza Luxembourg, la mission de la Global Sumud Flotilla, partie à la mi-avril 2026, vise à acheminer de l'aide humanitaire vers la bande de Gaza, notamment du matériel médical d'urgence. Parmi les participants figuraient quatre cents civilistes, dont six citoyens luxembourgeois.

D'après ces mêmes sources, dans la nuit du 30 avril 2026, 22 bateaux sur un total de 56 auraient été interceptés par les forces militaires israéliennes à environ 60 kilomètres de la Crète. Il est rapporté que des drones, des technologies de communication avancées ainsi que les forces armées auraient été utilisés pour stopper ces navires humanitaires.

Par ailleurs, l'ambassadeur israélien auprès des Nations unies, M. Danny Danon, aurait indiqué publiquement que les forces israéliennes avaient intercepté la flottille avant qu'elle n'accède à une zone qu'il qualifie de « leur zone ».

Certaines analyses estiment que cette intervention pourrait soulever des questions au regard du droit international, notamment en ce qui concerne la juridiction en haute mer.

À ce jour, le Luxembourg n'a pas adopté de position publique claire, ferme et cohérente dénonçant les actes illégaux présumés de l'armée israélienne en mer Méditerranée, y compris lors d'incidents similaires survenus en 2025, ce qui soulève des interrogations quant à la constance et à la crédibilité des prises de position gouvernementales en matière de respect du droit international.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. Quelle est la position officielle du gouvernement luxembourgeois concernant l'interception de la mission humanitaire *Global Sumud Flotilla* et la détention de ses membres, en particulier au regard du droit international ?
2. Le gouvernement luxembourgeois entend-il intervenir auprès des autorités israéliennes afin de condamner ces actes, qualifiés de détentions ou d'enlèvements sur les eaux internationales ?
3. Le gouvernement dispose-t-il d'informations concernant le résident luxembourgeois actuellement détenu par les forces militaires israéliennes ?
4. Quelles démarches concrètes ont été entreprises par le gouvernement luxembourgeois depuis l'annonce de ces faits, notamment en ce qui concerne la protection consulaire du résident luxembourgeois concerné ainsi que des autres civils ?
Une chronologie détaillée des actions entreprises serait appréciée.
5. Le gouvernement luxembourgeois dispose-t-il d'informations concernant d'éventuels ressortissants luxembourgeois encore présents en mer Méditerranée dans le cadre de la *Sumud Flotilla* ?
6. Le gouvernement luxembourgeois entend-il agir auprès des autorités israéliennes afin d'assurer la protection des ressortissants luxembourgeois et de garantir leur mission humanitaire ?
7. Le gouvernement est-il en étroite collaboration avec d'autres États membres de l'Union européenne afin d'assurer la protection consulaire des ressortissants luxembourgeois et de garantir un dispositif de sauvetage comparable à celui mis en œuvre lors des évacuations intervenues après les événements de février 2026 ?

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments respectueux



David Wagner
Député